

# SYNTHESE

## MISSION DU 28 AOÛT AU 08 SEPTEMBRE 2010

### Mission d'appui à l'élaboration du futur programme sectoriel caprin et du programme de sélection génétique de la race Boer à La Réunion

#### Etat des lieux de la filière caprine réunionnaise

Les principales caractéristiques de la filière caprine sont présentées dans le tableau suivant :

#### Chiffres clés de la filière caprine de La Réunion

|                                       | Réunion | dont Coopérative | Part C.P.C.R (%) |
|---------------------------------------|---------|------------------|------------------|
| <b><u>Production</u></b>              |         |                  |                  |
| Nombre de chèvres mères               | 20 150  | 850              | 4,2              |
| Nombre d'éleveurs                     | 1 400   | 33               | 2,3              |
| Production de viande (T.E.C)          | 494     | 12,3             | 2,5              |
| Abattage (en T.E.C)                   | 10      | 0                | 0                |
| <b><u>Importation</u></b> (en T.E.C)  | 753     |                  |                  |
| <b><u>Consommation</u></b> (en T.E.C) | 1 247   |                  |                  |

De l'analyse de ces chiffres et des renseignements collectés auprès des principaux acteurs de la filière, lors de la mission effectuée à La Réunion du 28 août au 8 septembre 2010, il ressort que :

- La filière caprine est encore largement sous organisée et il y a un grave défaut de communication entre les différents acteurs de cette filière.
- La production caprine est réalisée majoritairement par des petits troupeaux aux mains d'éleveurs indépendants, peu professionnalisés, et en complément d'autres activités.
- La production de la Coopérative des Producteurs de Caprins de La Réunion(C.P.C.R) reste marginale et n'est pas destinée à l'abattoir.
- Le cheptel est majoritairement composé d'animaux croisés et il y a une forte demande d'animaux de race Boer. Aucun schéma génétique départemental caprin n'a encore été arrêté et, en l'absence d'un programme de conservation du « cabri péï », la race locale risque de disparaître à brève échéance par absorption par le Boer.
- Le marché est dominé par le marché rituel des boucs de cérémonie, spéculatif et très rémunérateur.
- Les abattages contrôlés à l'abattoir de St Pierre (de l'ordre de 10 T.EC /an) sont encore marginaux par rapport à la production totale de viande caprine, ils ne représentent qu'environ 2% des abattages totaux.  
L'abattage rituel (rite tamoul), l'abattage clandestin par les bouchers et l'abattage familial restent largement majoritaires
- La forte demande de viande fraîche locale n'est pas satisfaite et les boucheries souffrent d'un manque d'approvisionnement pour servir leur clientèle.
- La commercialisation de la viande locale s'effectue très majoritairement dans un cadre informel et seulement 2% de la viande locale consommée est soumise à des contrôles sanitaires.

## **Préconisations et recommandations**

A partir de l'état des lieux de la filière caprine, la mission se propose de faire un certain nombre de préconisations ou de recommandations pour améliorer l'organisation et le fonctionnement de la filière :

- Développer la production organisée en encourageant d'autres opérateurs à s'engager dans la production caprine, et tout particulièrement la SICAREVIA qui s'est déjà investie dans les filières bovine et ovine.
- Création d'une instance de concertation de tous les acteurs de la filière, le Comité Réunionnais de l'Élevage Caprin (CREC), qui pourrait également porter et gérer le programme POSEI caprin, préfigurant ainsi une future interprofession caprine.
- Elaboration du Schéma génétique départemental caprin, dont le maître d'œuvre pourrait être la Chambre d'Agriculture.
- Mettre en œuvre un programme de sauvegarde du « cabri péi » avec la participation du CIRAD, de la Chambre d'Agriculture, CAPGENES et le Lycée agricole de Saint Joseph.
- Création d'une structure associative pour porter le programme de sélection du « Boer » : l'Association Réunionnaise des Sélectionneurs de Cabris (ARSEC) qui serait le correspondant local de CAPGENES.
- Augmenter les volumes abattus à l'abattoir pour satisfaire la demande des boucheries puis des G.M.S. Pour ce faire, une aide à l'abattage des petits ruminants pour compenser les surcoûts liés au transport pourrait être créée dans le cadre du POSEI Caprin. Enfin, il ne faudrait réserver les aides publiques qu'aux structures s'inscrivant dans le marché formel.

Ces préconisations pourraient être reprises sous forme d'actions à intégrer dans le futur programme sectoriel caprin.

## **Programme de sélection génétique de la race Boer à La Réunion**

Lors de cette mission l'objectif était de constituer les éléments du dossier de reconnaissance de la race Boer dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de sélection et ce conformément aux modalités de dépôt de dossier définies par les textes réglementaires en vigueur.

Par conséquent, il a été décidé de créer une association avec un fonctionnement compatible aux missions d'un organisme de sélection.

Cette nouvelle structure aura en charge l'animation technique et le suivi des actions menées dans le cadre du programme d'amélioration génétique en collaboration et sous la responsabilité de CAPGENES.

A partir des propositions émises lors de cette mission, l'Association aura à valider les différents règles techniques du cahier des charges qui définissent la gestion de la population à sélectionner (livre généalogique, grille de pointage, qualifications des reproducteurs).

La mise en œuvre du contrôle de performances se fera sur la base du protocole ovin allaitant avec certaines adaptations liées à l'espèce caprine.

L'officialisation du protocole applicable en atelier caprin s'opèrera dans un deuxième temps.

Les premières inséminations après induction et synchronisation des oestrus avec de la semence congelée de boucs en provenance de Suisse ont débuté en juin 2010.

Ces essais se poursuivront en 2011 et 2012 afin d'intégrer les adaptations nécessaires à l'obtention d'un protocole de routine.

Enfin, la mise en œuvre du programme de sélection nécessite des moyens financiers et humains qui doivent être affectés à l'association pendant la phase de développement du programme et ce sur une période suffisante avant que ce dernier réponde efficacement aux attentes des éleveurs engagés dans la démarche collective de sélection.